



ETE 2020

LA LONDE LES MAURES (VAR) 08/14 ANS

PLONGEE OU VOILE

068 007 002

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU È CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/FEEP : AG.075.95.0063
CGOL : Utilité publique-décret du 31.05.1930

**CENTRE VACANCES POUR TOUS 68
MAISON LA COMTESSE**

14 Rue Aristide Perrin

83250 LA LONDE LES MAURES

Téléphone : 09.52.59.20.93 (à utiliser qu'en cas d'urgence)

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 2^{ème} jour vers 10h00 et seront repris le avant-dernier jour vers 17h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

En car selon les effectifs, depuis Metz, Nancy, Epinal, Colmar, Mulhouse, Strasbourg et en train depuis Paris.

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas inclus : petit-déjeuner du 2^{ème} jour (voyage de nuit).

Dernier repas inclus : dîner de la veille et petit-déjeuner en fonction de l'heure de retour (voyage de nuit).

SITE

Situation géographique :

La Londe-les-Maures est une petite commune du département du Var, située sur les bords de la Méditerranée entre Hyères (10 km) et Le Lavandou (12 km). Aux portes de la Côte d'Azur, La Londe-les-Maures reçoit de nombreux vacanciers, sa population doit probablement tripler en période de été, et surtout au mois de août. Cependant, cette petite ville ne subit pas encore la surpopulation des rivages méditerranéens. La Londe-les-Maures se trouve à proximité de grandes villes connues comme Toulon (à 27 km), Marseille (90 km), à l'Ouest ; St-Tropez (40 km) et Nice (130 km) à l'Est. Le territoire couvert par la commune est étendu, il permet de trouver de nombreux sites variés tels que : campagne, collines, zones littorales avec des plages de sable fin et port de plaisance. De plus, des promenades piétonnières ont été aménagées.

Cadre de vie :

La configuration des bâtiments permet l'hébergement des jeunes vacanciers en chambres de 6 lits et en dortoir, équipées de petites armoires sans penderie. Un autre bâtiment comprend une cuisine rénovée, une salle à manger, des sanitaires complets, une infirmerie et une très grande salle de jeux ou d'activités. Nous pourrions profiter d'une pergola pour prendre nos repas matin et soir.

Effectif du groupe : 32 participants

ACTIVITES

Les jeunes seront concertés tout au long du séjour pour le choix des activités. Celles-ci seront pratiquées en petits groupes pour des raisons de sécurité mais également pour améliorer la convivialité.

Le plus du séjour :

- Baignades et tournois sportifs sur les plages de la commune (plages surveillées de Miramar, Tamaris et de l'Argentière)
- Sorties, grands jeux, piscine, animations, veillées,
- Une journée à Aqualand à St-Cyr-sur-Mer
- Une sortie à Porquerolles
- Tourisme culturel à partir de l'artisanat local
- **Baptême de plongée** : 1 séance de découverte des fonds marins de Porquerolles sur fond rocheux de 3 à 5 m. Cette activité se pratique encadrée par des moniteurs confirmés, diplômés d'Etat

OU

- **Voile** : 2 à 3 séances d'initiation sur catamaran

FORMALITES OBLIGATOIRES : autorisation parentale, certificat médical spécifique et test de compétence aquatique.

ORGANISATION DU SEJOUR

Équipe d'encadrement :

Un directeur titulaire du brevet de aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il orchestre son équipe d'animation, assure le bon fonctionnement du séjour, réuni chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain. Un animateur titulaire du brevet de aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants. Un assistant sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux.

Vie collective :

Sachant que les enfants sont en vacances, l'équipe d'encadrement leur permettra de vivre une expérience de vie en collectivité, dans un souci permanent de sécurité, de bien être, de épanouissement, de accession à l'autonomie à travers la réalisation d'un certain nombre d'activités variées et adaptées aux besoins et aux souhaits des enfants. Les besoins et rythmes de chacun seront respectés. Le lever, le petit-déjeuner et le coucher seront individualisés. Pour les temps de vie quotidienne, un adulte sera responsable d'un groupe de 6 à 10 enfants pendant toute la durée du séjour, créant ainsi un climat sécurisant et permettant à chacun de conserver ses repères. Une lingère assure le lavage du linge courant nécessairement bien marqué au nom de l'enfant.

Alimentation :

La restauration propose des menus riches et variés. Le midi, les repas sont pris à l'extérieur sous forme de panier-repas ou au centre sous forme de repas chaud selon l'emploi du temps et les conditions météorologiques.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Nous mettons à votre disposition un serveur vocal :

- 1) Après le voyage ALLER ou pendant le séjour (tous les 3-4 jours) : **composez le 08.92.69.01.30**
- 2) Suivez le guide ou composez le code d'accès de votre séjour :

Ce code vous sera confirmé sur la convocation de départ.	
---	--

ATTENTION ! Pour consulter notre service (0,40 " la minute), il est indispensable d'utiliser un téléphone à touches musicales, comportant les touches * et # (type cabine publique).

Un poste relié à un standard peut ne pas pouvoir se connecter à ce serveur si :

Il est nécessaire de composer le 0 ou le 9 pour prendre la ligne. L'accès à certains services est restreint.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge.

PREPARER VOTRE SEJOUR

Trousseau :

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage. **IMPORTANT :** tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- une crème solaire et une crème anti-moustiques,
- un maillot de bain, des lunettes et un chapeau de soleil,
- un petit bagage à main pour transporter les affaires du jour

Lavage du linge :

Une lingère assure le lavage du linge courant nécessairement bien marqué au nom de l'enfant.

Argent de poche :

A discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien sur le centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins, une base maximale de 10 " par semaine semble correcte. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge avec l'enfant, la gestion de cet argent.

Santé :

La **fiche de renseignement médicaux** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire.** N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.

Frais médicaux :

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU, fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

Utilisation du téléphone mobile : selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, etc.). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. **Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, tablettes tactiles et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.**

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un guide pratique vous a été remis au moment de votre inscription. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

A remettre au départ :

- le dossier sanitaire
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- l'autorisation parentale pour l'activité plongée (cf. document joint)
- le certificat médical spécifique
- l'attestation de aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf. document joint)
- toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise :

- la fiche trousseau

L'absence de l'un de ces documents nous verra dans l'obligation de refuser le départ du jeune.

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Nom et prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 :

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A 322-64 à A 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Immerger et nager au moins 25 mètres
-pour la pratique du canoë, du kayak et de la nage en eau vive
-pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
-pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur A) :

Nom et prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de Carte professionnelle d'éducateur sportif :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Signature :

**AUTORISATION PARENTALE
ACTIVITE PLONGEE
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit sur un séjour durant lequel il pratiquera une activité « plongée » (baptême de plongée ou niveau intermédiaire) En ce qui concerne les formalités, une **autorisation parentale** est **OBLIGATOIRE**.

A cette autorisation, il faudra rajouter obligatoirement, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée (délivré par un médecin généraliste).

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez,
Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

VPT 68

✂ -----

AUTORISATION PARENTALE :

ACTIVITE « PLONGEE »

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Je soussigné _____ (responsable légal)

autorise _____ né(e) le _____ à

effectuer de la plongée sous-marine.

Cette activité sera organisée dans le respect de la réglementation relative à la plongée subaquatique prévue par les articles A322-71 à A322-101 du code du sport.

Fait à _____, le _____

Signature :